

Demande de congé du représentant du peuple Escudier, à la quelle s'ajoutent les lettres attestant sa santé, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794)

Jean-François Escudier

Citer ce document / Cite this document :

Escudier Jean-François. Demande de congé du représentant du peuple Escudier, à la quelle s'ajoutent les lettres attestant sa santé, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 132;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17594_t1_0132_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

18

Le citoyen Escudier demande un congé de six décades pour rétablir sa santé altérée depuis quatre mois.

[Escudier, député du Var, au président de la Convention nationale, de Paris, le 23 vendémiaire an II (sic)] (29)

Depuis plus de quatre mois ma santé est altérée et je dépériss chaque jour malgré les soins qui me sont administrés par deux officiers de santé dont je présente les attestations sous ce pli. L'état où je me trouve me force de demander un congé de six décades. Je te prie de faire part à la Convention nationale de ma demande et des motifs qui la nécessitent.

ESCUDIER.

[Attestations des officiers de santé Coulomb et Gardanne, des 3 et 21 vendémiaire an III]

Je soussigné, officier de santé, certifie que le citoyen Escudier, représentant du peuple, est malade depuis plusieurs mois, qu'il est sujet à des vomissements bilieux, et que son estomac supporte difficilement les plus légers aliments, et qu'il dépérit tous les jours.

COULOMB.

Je soussigné officier de santé du comité de bienfaisance de la section de Guillaume-Tell, certifie que je donne mes soins depuis plusieurs mois au citoyen Escudier, député à la Convention nationale; à la suite d'une maladie de poitrine, et d'une foiblesse des organes digestifs: qui ne peuvent plus faire ses fonctions; au point que l'estomac ne peut plus supporter la présence des aliments solides, et que s'il se permet d'en prendre quelquefois, même des plus légers; il est obligé de les rendre par le vomissement. Cette cruelle maladie ayant résisté jusqu'à ce jour à tous les remèdes que je lui ai administré; et conduit ledit citoyen à un dépérissement qui pourroit devenir dangereux pour ses jours; s'il restoit plus longtemps dans ce pays. J'estime que le seul moyen qu'on puisse employer pour le rétablir; c'est d'aller passer quelques tems dans son pays natal, où l'air qu'il respirera opérera plus que tous les remèdes qu'on pourroit lui administrer ici.

GARDANNE.

La Convention décrète le congé demandé (30).

FRÉRON: Je demande à faire une motion d'ordre. Je demande que le congé qui a été ac-

cordé à Escudier pour se rendre dans le Midi soit rapporté. Il y a peu de temps qu'il est arrivé de ce pays, et il a d'ailleurs accusé formellement Ricord, dont la justification va paraître (31).

[Fréron demande le rapport d'un décret qui accorde un congé au représentant Escudier; il se fonde, 1°. sur ce que Escudier a obtenu un congé par il y a peu de tems; 2°. sur ce que Escudier, qui a dénoncé Ricord, doit être présent au rapport qui sera fait incessamment, par le comité de Salut public sur cette dénonciation.] (32)

ESCUDIER: J'ai accusé Ricord à cause de la conduite qu'il a tenue, pendant quinze mois, avec Robespierre jeune, à l'armée d'Italie; Ricord n'a pas répondu. Je suis malade, et je crois que la Convention ne peut pas me refuser un congé pour aller rétablir ma santé. Puisque Ricord a bien attendu trois mois sans répondre, il peut bien attendre encore deux mois pour que je sois rétabli.

RICORD: Escudier m'a accusé d'être non seulement le complice de Robespierre, mais un dilapidateur, un voleur. Il m'a dénoncé comme ayant exercé la dictature dans le Midi et comme ayant vexé les patriotes. J'ai pressé le comité de Salut public de me donner la dénonciation, afin que je pusse y répondre; on ne la trouvait pas, et deux fois le comité a écrit à Escudier de la remettre; Escudier a dit qu'il n'avait point reçu de lettre. Qu'il aille, s'il veut, dans le Midi, chercher des dénonciations et des pièces contre moi; je ne le crains pas.

BARRAS: Qu'Escudier aille dans le Var, qu'il charge le comité de Toulon de chercher des pièces contre Barras et Fréron. C'est lui qui eut la bassesse d'aller, avec des hommes de boue, chercher la pièce d'après laquelle il nous a accusés relativement à la voiture dont vous avez entendu parler; cette pièce a tourné contre lui. Qu'il aille en mendier de nouvelles; il se couvrira encore de honte et d'infamie.

LAIGNELOT: Il y a trop longtemps qu'on veut déchirer la République, que des hommes conspirateurs attaquent, par des petites intrigues, par des diffamations, la réputation des hommes probes. Il faut dire la vérité tout entière; il faut que le peuple juge la Convention; il faut lui faire connaître des hommes qui, n'ayant pas fait leur devoir, sont déjà jugés par l'opinion publique, mais qui craignent encore un tribunal plus redoutable; car la guerre est à mort entre les hommes de sang et les bons citoyens (*Applaudissements*) (33).

[Trop long-temps on a tenté de déchirer la République; trop long-temps des hommes inconnus jusqu'ici, et qui n'ont d'existence que par de petites intrigues et par d'obscures diffamations, ont cherché, non à diffamer des individus, ce n'étoit là qu'un prétexte, mais à

(29) C 321, pl. 1343, p. 27.

(30) P.-V., XLVII, 150. C 321, pl. 1335, p. 3, minute de la main de Lozeau.

(31) *Moniteur*, XXII, 242.

(32) *Débats*, n° 752, 349-350.

(33) *Moniteur*, XXII, 242.